

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 juin 2024, à 19 heures, à la Maison de la culture de Côte-des-Neiges, située au 5290, chemin de la Côte-des-Neiges, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

#### **5274-5276, avenue Prince-of-Wales**

Cette dérogation mineure permettrait la création d'un lot d'une superficie de 192.2 m<sup>2</sup> et ce, malgré l'article 12, paragraphe 2 a) alinéa ii) du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M, c.O-1), qui spécifie qu'une opération cadastrale ne doit pas avoir pour effet de créer un lot constructible d'une superficie inférieure de 20% à la superficie moyenne des lots constructibles du même côté de rue.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 13 mai 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet